



Usurpation d'identité

Par Aldbekasan

Bonjour,

Je suis désolé par avance, je n'ai pas trouvé de catégorie plus spécifique adaptée à mon cas.

L'histoire est banale. Je discute avec un homme qui prétend être une femme depuis presque un an, rencontré sur un site de rencontre. Il a avoué. J'ai le nom de la personne dont il a utilisé les photos (uniquement les photos) pour se faire passer pour elle.

Ma question est simple : la personne dont il a utilisé les photos peut-elle porter plainte (pas de main courante) contre elle ?

Difficulté supplémentaire : elle n'est pas française, peut-elle faire ça simplement en ligne (en renvoyant les policiers à moi pour tout ce qui sera trait aux preuves, à la vraie identité de l'usurpateur, aux "aveux", etc. puisqu'il n'y a plus aucun travail de recherches à faire) ?

Je pense que l'usurpateur peut collaborer / accepter une sanction. Et être dans une démarche de rédemption. D'une part. D'autre part, j'ai son identité. Deux points qui facilitent drôlement la tâche.

Mes "preuves" : un "webarchive" de la page où il prétend être elle, je pense pouvoir la retrouver effacé sur le site (donc pas un screen, mais bien webarchive), et des aveux sur discord que je peux facilement faire vérifier je pense, en donnant mes identifiants.

L'idée serait de provoquer un électrochoc en lui pour qu'il ne recommence plus et prenne conscience de la gravité de son acte, voire une injonction de soins psychiatriques, qui sait. Pas de détruire sa vie ou d'être dans une logique de revenge. Si j'arrive à convaincre la personne dont il a utilisé la photo de porter plainte en ligne depuis son pays... je me dis que, peut-être... je peux l'aider.

Il ne s'agit pas d'encombrer les tribunaux. Je me fiche du temps que ça prend.

Merci.

Par ESP

Bonjour

"La personne dont il a utilisé les photos peut-elle porter plainte."

Oui, si suffisamment de preuves jugées crédibles... par le procureur

Par Aldbekasan

Et les procédures pour démarrer tout ça quand on n'est ni en France ni francophone ?